

# PARCS NATURELS RÉGIONAUX de Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Communiqué de presse

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ONT 50 ANS

**Les Parcs naturels régionaux de France fêtent en cette année 2017 leurs 50 ans. C'est le Général de Gaulle en personne qui a tenu à signer le 1er mars 1967 le décret de huit articles, lançant l'aventure.**

L'histoire des Parcs commence avant la promulgation de ce décret par une grande réflexion autour des territoires ruraux aux patrimoines naturels et culturels exceptionnels. Il faut inventer une nouvelle forme de préservation qui s'articule avec le développement des activités humaines.

Trois objectifs sont donnés :

- répondre aux besoins d'aires de détente pour les grandes métropoles,
- animer les secteurs ruraux en difficulté en trouvant des voies nouvelles de développement,
- préserver et mettre en valeur les paysages et richesses naturelles et culturelles.

L'État va donc créer un nouveau cadre juridique en s'appuyant sur les collectivités locales et leurs élus. Et ça va marcher ! Aujourd'hui, la France compte 51 parcs naturels régionaux, 20 sont en gestation.

Innovier, expérimenter, tout au long de leur demi-siècle d'existence, les Parcs ont défriché de nouveaux horizons, tout en restant au cœur des préoccupations et des enjeux de nos contemporains. Le développement durable, la biodiversité, la défense des paysages, le patrimoine culturel, les circuits courts, la transition énergétique, la gouvernance participative... Si les Parcs n'ont pas « inventé » toutes ces approches, ils en ont souvent été les précurseurs.

